



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org



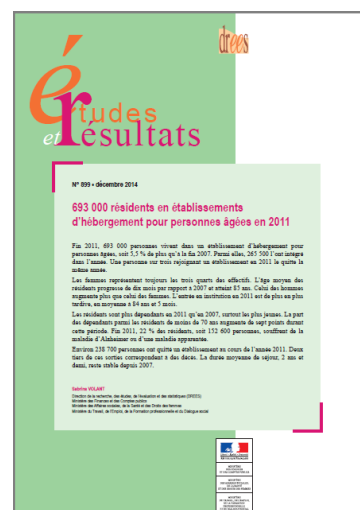
Gérontologie

693 000 résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées en 2011

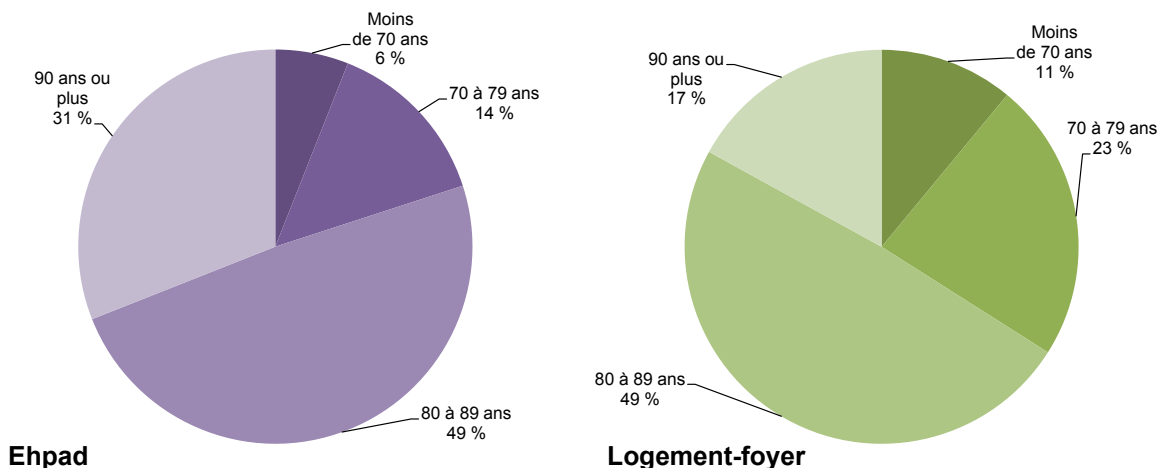
Dans le n° 899 (décembre 2014) d'*Études et Résultats*, publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Sabrina Volant exploite les données pour 2011 d'une enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa).

Ainsi, fin 2011, en France, environ 693 000 personnes vivent en établissement, dont 573 600 en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et 102 410 en logement-foyer. L'auteure appuie l'essentiel de ses commentaires sur l'effectif total, ce qui recouvre des réalités très différentes... et nous privent d'une présentation approfondie par type d'établissement.

Sabrina Volant annonce néanmoins que le nombre de personnes en Ehpad a augmenté de 16 % par rapport à 2007. Selon elle, cette progression s'explique par les Ehpad qui ont obtenu ce statut durant la période en signant une convention tripartite.



Répartition des résidents en 2011 par tranche d'âge et type d'établissement



Pour 304 990 d'entre eux (53 % de l'effectif total en Ehpad), les résidents sont dans des établissements publics (148 750 en établissement public hospitalier et 156 240 en établissement public non hospitalier). En outre, 157 990 résidents sont en établissement privé à but non lucratif (28 %) et 110 620 à but lucratif (19 %).

Les Ehpad accueillent des résidents plus âgés que les autres types d'établissement : 80 % ont plus de 80 ans en Ehpad, contre 66 % en logement-foyer.

Au cours de l'année 2011, 236 550 personnes sont entrées en Ehpad (41 % de l'effectif total) et 18 190 en logement-foyer (18 %). L'âge moyen à l'entrée est de 84 ans et 9 mois en Ehpad et de 79 ans et 11 mois en logement-foyer.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer,
Jean-Louis Villin.



CÉASsment vôtre !

Si vous appréciez les « respectueuses impertinences » de *La Lettre du CÉAS*, vous ne manquerez pas, sur le site Internet du CÉAS (www.ceas53.org), de découvrir la rubrique « CÉASsment vôtre ! » Les dernières mises en ligne concernent un sondage de l'Ifop pour *Ouest-France* sur « Les Français et la fin de vie (« Au fait, les soins palliatifs, c'est quoi ? ») » et une enquête de l'Ugict-CGT sur les travailleurs sociaux (« Travail social : tout irait de mal en pis, et même la façon de conduire une enquête »...).

Deux nouveaux docteurs

Le site Internet rend également hommage à deux adhérents qui ont récemment soutenu une thèse de doctorat : Josselin Delahaye en médecine générale et Jean-René Ladurée en histoire. Tous les deux ont obtenu la mention très honorable avec les félicitations du jury – ce qui correspond à une mention de très grande qualité.



Après la délibération du jury, Josselin Delahaye prête le serment d'Hippocrate.



Jean-René Ladurée et son directeur de thèse, Daniel Pichot

Quel que soit le type d'établissement (hors logement-foyer), les personnes entrées en 2011 sont moins dépendantes que l'ensemble des résidents présents au 31 décembre : 48 % des entrants sont très dépendants (GIR 1 et 2) ⁽¹⁾, contre 55 % de l'ensemble des résidents.

Des personnes de plus en plus dépendantes

La dépendance est plus marquée en 2011 qu'en 2007, et ce pour toutes les activités et à tout âge. Ainsi, fin 2011, 91 % des résidents hors logement-foyer (88 % fin 2007) ont besoin d'une aide pour la toilette, et 83 % (79 % fin 2007) pour l'habillage. En outre, 81 % d'entre eux (76 % fin 2007) présentent des problèmes d'incohérence dans le comportement ou la communication.

En Ehpad, pour 2011, la durée de séjour des sortants a été de 2 ans et 4 mois. Un quart des sortants n'a séjourné en Ehpad que durant deux mois ; la moitié un an. La durée moyenne de séjour des sortants est plus longue pour les femmes (2 ans et 7 mois) que pour les hommes (1 an et 10 mois). En logement-foyer, la durée moyenne de séjour des sortants est de 5 ans et 3 mois.

En Ehpad, les sorties de résident ont pour cause le décès dans l'établissement (51 %), le décès hors de l'établissement (16 %), le départ volontaire à l'initiative du résident ou d'un proche (24 %). Pour ces dernières, dans 51 % des cas, c'est pour un retour au domicile personnel ou d'un proche, et dans 34 % des cas pour un autre Ehpad.



Justice

Balaruc-les-Bains est une commune dangereuse... Au Tribunal administratif pour du vent et des cintres !

Balaruc-les-Bains (Hérault) ⁽²⁾, en direct du marché communal, le 10 juillet 2007 : un violent coup de vent ; à un stand de vêtements, des cintres se sont renversés sur le sol ; Gabrielle B. pose le pied sur un cintre, glisse et chute. Qui est responsable ?

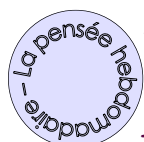
Le maire bien sûr ! Devait-il tolérer l'installation sur le marché d'une commerçante qui n'était pas assurée en responsabilité civile et qui n'avait même pas d'autorisation pour occuper un emplacement sur le marché ? Le maire n'a-t-il pas la charge de la police du marché et, dès lors, n'a-t-il pas failli à ses obligations en matière de sécurité ? C'est vrai, le maire aurait dû utiliser ses pouvoirs de police pour vérifier que les portants, sur le marché, présentaient bien les garanties de stabilité nécessaires à la sécurité des usagers...

Plus de six ans plus tard, le 19 novembre 2013, le Tribunal administratif de Montpellier rejette la requête de Gabrielle B. Après avoir bien épluché la réglementation générale des marchés de la ville de Balaruc-les-Bains, en date du 2 mai 2006, le Tribunal administratif considère qu'en marchant sur un cintre tombé au sol et dont il n'est pas contesté qu'il était bien visible, Gabrielle B. a commis une imprudence de nature à exonérer la commune de tout ou partie de son éventuelle responsabilité.

Les maires ont le dos large. Fort heureusement, la Justice n'aime pas trop les procédures qui peuvent apparaître abusives...

⁽¹⁾ – Une grille dite AGGIR permet, en France, de classer les personnes des plus dépendantes (GIR 1) aux moins dépendantes (GIR 6).

⁽²⁾ – La commune compte 6 911 habitants en 2011.



« L'un des drames les plus profonds de la période est la disparition du temps long. Depuis que l'écran a remplacé l'écrit, tout ce qui est complexe comme tout ce qui se situe et se comprend dans la longue durée a disparu de nos façons de réfléchir. C'est un suicide de civilisation. Les médias le leur demandant, les politiques d'aujourd'hui jouent à l'instantané, ce qui est stupide et inefficace, et contribue à tuer leur beau métier qui consiste à planter des cèdres – des institutions, des procédures, des règles – en évitant de tirer dessus pour qu'ils poussent plus vite. »

Michel Rocard, *Le Monde* du 4 décembre 2014.